



PROCES VERBAL DU CCAS DU LUNDI 02 DECEMBRE 2024

La commission administrative du CCAS, régulièrement convoquée par Madame la Présidente le 25 novembre 2024 conformément au Code de l'action sociale et des familles (Article R123-16) s'est réunie le 02 décembre 2024 à 16h00, en mairie, salle du conseil municipal et des mariages.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET APPEL NOMINAL

Brigitte MOREL est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Marie-Pierre PADULAZZI, Vice-Présidente, procède à l'appel nominal.

Etaient présents : Marie-Pierre PADULAZZI, Brigitte MOREL, Marie-Paule BONHOMME, Odile BRÉANT, Paulette PICARD, Marie-Thérèse CUVIER, Véronique PETEL-GRAUX, Christiane HONORÉ.

Absentes excusées : Sylvie LAROCHE, Béatrice NUGEYRE procuration à Marie-Pierre PADULAZZI.

Le quorum étant atteint, Madame la Vice-Présidente ouvre la séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CCAS PRECEDENT

Madame la Vice-Présidente demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2024.

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 11 octobre 2024 est adopté à l'unanimité.

3. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET RÉSIDENCE AUTONOMIE – RECTIFICATION AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Comme suite aux précédentes séances et après plusieurs mois de recherches dans les précédents exercices budgétaires, Madame la Vice-Présidente explique que les services administratifs ont constaté des erreurs dans les reports et les écritures comptables. La Trésorerie nous demande de modifier le budget 2024 par rapport aux montants de 2023 afin d'apporter une cohérence en attendant une procédure exceptionnelle qui régularisera les exercices.

La commission administrative du CCAS est favorable à la rectification du Budget Primitif 2024 de la Résidence Autonomie par la délibération n°2024/20 :

Considérant le vote du Budget Primitif 2024,

Considérant la nécessité de procéder à l'ajustement des comptes et articles en section investissement et fonctionnement suite à des erreurs de report de l'exercice 2023 (Délibération affectation du résultat 2024-011 du 12 avril 2024),

Considérant la nécessité d'équilibrer le Budget Primitif en conséquence,

Considérant que le montant de 256 442.49 € indiqué à tort au chapitre 002, article 002 de la section recettes de fonctionnement doit être en réalité de 109 377.14 €,

La commission administrative, **décide à l'unanimité** de rectifier le Budget Primitif 2024 de la Résidence Autonomie comme suit :

Section recette de fonctionnement

Chapitre 002 – Article 002 : - 147 065.35 €

Section dépense de fonctionnement

Chapitre 016 – Article 61528 : - 45 801.53 €

Section recette d'investissement

Chapitre 10 – Article 10682 : - 104 680.33 €

Chapitre 001 – Article 001 : + 126 838.30 €

4. Personnel : Régime Indemnitaires (RIFSEEP) : mise à jour au 1^{er} décembre 2024

Madame PADULAZZI rappelle aux membres du CCAS que le RIFSEEP est mis en place depuis le 1^{er} janvier 2021 par la délibération n°2021/01 du 08 janvier 2021. Afin d'harmoniser le versement du CIA aux agents communaux qui a lieu en décembre et d'instaurer le versement du RIFSEEP aux contractuels de droit public, la commission administrative est favorable à l'unanimité par la délibération n°2024/21 suivante :

Pour rappel, le RIFSEEP est formé de 2 composantes :

- D'une part, d'une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) fondée sur le niveau de responsabilité et d'expertise du poste ainsi que sur la prise en compte de l'expérience professionnelle de l'agent,
- D'autre part, d'un complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Les groupes ont été définis en fonction de la responsabilité de chaque agent.

Le versement de l'IFSE et du CIA s'effectue en deux parts. L'organe délibérant détermine les plafonds applicables à chacune de ces parts et en fixe les critères sans que la somme des deux parts dépasse le plafond global des primes octroyées aux agents de l'Etat.

Considérant la nécessité d'harmoniser le versement du CIA par rapport au versement pour les agents communaux qui a lieu en décembre,

Considérant la nécessité d'instaurer le RIFSEEP aux contractuels de droit public en complément des agents stagiaires et titulaires,

Considérant la nécessité d'ajouter le cadre d'emploi « adjoint technique »,

Après en avoir délibéré, la commission administrative, **décide à l'unanimité** :

- 1. de verser le CIA en décembre afin d'harmoniser avec les agents de la commune,**
- 2. d'octroyer le régime indemnitaire aux agents contractuels de droit public,**
- 3. de valider l'ajout du cadre d'emploi « adjoint technique » et prenant effet à compter du 1er décembre 2024 selon tableau ci-annexé sous réserve de l'avis favorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-Maritime.**

5. SUBVENTION CLIC 2024

Madame la Vice-Présidente expose aux membres de la commission du CCAS la nécessité de renouveler le partenariat avec le Centre Local d'Information et de Coordination du Plateau NORD (CLIC) pour l'année 2024. Ce partenariat permet un accompagnement de l'action sociale locale par l'octroi d'une subvention.

La commission administrative adopte à l'unanimité le renouvellement du partenariat avec le CLIC pour l'année 2024 par la délibération n°2024/22 :

Pour rappel, le CLIC est un lieu d'accueil de proximité, d'information et de conseil. Il est destiné aux personnes de plus de 60 ans et leur entourage ainsi qu'aux professionnels de la gérontologie.

Les CLIC interviennent sur des missions définies dans un cahier des charges établi par le Département SEINE MARITIME.

Le CLIC seniors du Plateau Nord est une structure médico-sociale portée par une association loi 1901 à but non lucratif.

Les missions principales du CLIC sont :

- ACCUEIL : L'équipe du CLIC accueille avec ou sans rendez-vous au sein de ses locaux ou si besoin, elle se déplace à domicile.*
- INFORMATION : L'équipe du CLIC renseigne et conseille le public concerné sur les thématiques du maintien à domicile, de l'hébergement, de l'accès aux droits, des aides financières, du soutien à l'aidant...*
- ORIENTATION : L'équipe oriente vers les dispositifs, services et professionnels du secteur gérontologique les plus adaptés à la situation des demandeurs*
- EVALUATION GLOBALE DE VOS BESOINS : Un plan d'accompagnement est élaboré. Il formalise les besoins et les réponses possibles en lien avec l'ensemble des partenaires locaux.*
- Mise en place et participation à des actions de prévention, de conférences, de groupe de parole, de forum...*
- Le CLIC dispose d'une mission d'observatoire autour des évolutions et des problématiques locales du vieillissement sur son territoire d'action.*

La cotisation annuelle est basée sur les chiffres de l'Insee 2020 (964 habitants de + 60 ans) et de l'indice 1.5262 €/seniors appliqué.

Le montant 2024 est de 1 471 €.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité :

1 - d'octroyer la subvention au CLIC pour l'année 2024 d'un montant de 1 471€

2 - de prélever la dépense sur le budget primitif 2024 du CCAS à l'article 657381.

6. POINT RESIDENCE AUTONOMIE

Rapporteur Marie-Pierre PADULAZZI :

- **Entrée / Sortie :** Pas d'entrée. Un refus en raison de l'état de santé de la personne. 2 entrées en cours (F1 bis) mais en attente des résultats de la consultation gériatrique.
- Pas de sortie.

• **Travaux/ Sécurité :**

- Parties communes : La pose de faux plafonds et d'un nouveau système d'éclairage est achevée depuis quinze jours dans la salle d'animation, les couloirs et le bureau de Christelle. L'environnement est désormais plus confortable et est très apprécié des résidents. Le bureau de Christelle a également été réaménagé. De nouveaux stores seront installés dans la salle d'animation (devis en cours). La réfection du sol est programmée.
 - Appartements : Réfection de la douche dans l'appartement n° 1 de Monsieur LE MOAL. Les travaux des appartements initialement prévus dans le cadre de la campagne de rénovation de 2024 n'ont pas encore été réalisés. Monsieur LEPRINCE reprend temporairement la coordination des travaux.
- **Personnel :** Le contrat de Jean NUGEYRE est renouvelé jusqu'à la fin de l'année scolaire. Il effectue le ménage le mardi et le vendredi ainsi que 2 astreintes par mois. Il est très apprécié des résidents.

- **Garage** : Monsieur et Madame GUICHAUX sont locataires d'un garage depuis mi-novembre.
- **Stagiaire** : Le stage de Lilian MAZIER, stagiaire en 1^{ère} année de BAC PRO animation, se passe bien. Il doit mener une animation avant la fin de son stage.
- **Animations** :
 - **Siel Bleu** : Suite au dernier CCAS, Madame PADULAZZI a pris contact avec Siel Bleu afin d'envisager une communication aux professionnels médicaux et paramédicaux sur les séances de gym douce proposées au sein de la résidence. À ce jour aucun retour.
 - **Centre de loisirs** : Le mercredi 04 décembre à 15h00, 12 boîtes de Noël ont été remises à l'association WELCOME, chacune contenant des produits d'hygiène, écharpe, bonnet, friandises et carte de vœux.
A été mis en place une chorale intergénérationnelle qui se réunit chaque mois à la résidence. Un rendez-vous doit être fixé avec Monsieur MAZIER pour réaliser un premier bilan.
 - **Projet Art-thérapie** : Madame MOREL expose le projet aux membres de la commission. Elle a rencontré Madame Sylviane PENSEDENT, intervenante ayant une formation en art-thérapie, qui est disponible pour proposer une animation à la résidence autonomie. Ces ateliers sont centrés sur trois axes principaux : la musique, l'expression corporelle, et la peinture. Elle peut animer un groupe de 6 personnes. L'objectif est de favoriser le bien-être mental des personnes en leur offrant un espace créatif et collectif. La durée de chaque atelier est de 1h30, et le coût de la prestation s'élève à 50€ par session. Elle est disponible en début d'année. Il est convenu de la contacter pour convenir d'une séance « d'essai ».
 - **ADMR** : Des « ateliers villages » sont proposés par l'ADMR. Un forfait de 1000€ intègre la possibilité de plusieurs animations (soins des mains, créatifs, réflexologie, sommeil, yoga du rire). En échange avec Christelle pour définir le choix des ateliers pour 2025.

7. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Aides financières** : Un bon alimentaire d'un montant de 50€ a été attribué à Monsieur [REDACTÉ] qui est accompagné par le CMS de Bihorel. Il est habitant d'Isneauville, seul, divorcé et il perçoit le RSA. Le CCAS a également versé une aide alimentaire d'urgence de 100€ pour Mme [REDACTÉ]. Elle vit seule avec ses trois enfants et elle est suivie par le point conseil budget de l'UDAF. Elle a déjà bénéficié d'une aide en 2021. Les deux demandes d'aide ont été adressées par le service social du CMS de Bihorel.
- **Logement d'urgence** : Mme LACAILLE, adjointe aux affaires sociales de la ville de Bihorel, informe le CCAS qu'une famille avec un enfant en bas âge est dans une situation précaire. Leur maison se trouve dans un périmètre de mise en péril suite à l'effondrement de la rue CARNOT. Un expert doit confirmer si l'arrêté de péril peut être levé. Elle demande à la commission du CCAS si le logement d'urgence peut être mis à disposition de la famille si la situation se prolonge. Elle fait également la démarche auprès de Logeo pour un logement social. Les membres de la commission ne sont pas favorables à son accueil.

- **Octobre rose** : Lundi 25 novembre a eu lieu la remise officielle des fonds collectés au profit de la Ligue contre le Cancer et la Fondation pour la Recherche Médicale. Un total de 1422,60€ a été remis : 711,30€ pour la Ligue contre le Cancer et 711,30€ pour la FRM. Madame PADULAZZI remercie l'ensemble des partenaires, des participants et des donateurs pour leur soutien et leur générosité qui permettent de faire avancer la recherche dans la lutte contre le cancer du sein.
- **Téléthon** : Le Marché de Noël de la ville d'Isneauville aura lieu le samedi 7 et dimanche 8 décembre prochain. Chaque exposant du Marché de Noël devra payer son emplacement (au profit de l'AFM Téléthon). Les résidents de la Résidence Autonomie, le Conseil Municipal des Jeunes et l'EHPAD « La Buissonnière » participeront à l'événement et tiendront chacun un stand. L'intégralité de la recette des ventes sera reversée au profit du Téléthon. De plus, l'association du Comité des Anciens proposera des crêpes et du vin chaud à la vente. Les recettes de ces ventes seront également reversées au profit du Téléthon.
- **Colis de Noël** : 499 inscrits avec 6 inscrits en liste d'attente. Une commande de 510 colis auprès de notre prestataire Lou Berret a été effectuée. Le nombre de colis est stable. La remise des colis aura lieu autour d'un café pour un moment de convivialité et de partage. Madame PADULAZZI tient à remercier chacun pour son investissement.
- **Samu social** : La date de la collecte des couvertures par le Samu social est à déterminer. Le samedi 1^{er} mars est proposé.
- **SSIAD** : 9 personnes sont actuellement prises en charge sur Isneauville.
- **ADMR** : Une permanence assurée par Madame BARBIER responsable de secteur a lieu 1 fois par semaine à la Petite Salle des Fêtes.
- **Projets 2025** : Odile BRÉANT et Marie-Pierre PADULAZZI ont rencontré la coordinatrice du Clic pour envisager les animations en 2025 à destination des plus de 60 ans. La proposition de découverte du théâtre à travers 2 séances a été retenue. Le Clic étudie le financement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.

La secrétaire de séance,
Membre du conseil d'administration,

Brigitte MOREL



La Vice-Présidente,

Marie-Pierre PADULAZZI

